



La chasse aux procurations, attention DANGER.

Pourquoi ai-je intitulé ce poste ainsi ?

En 2008, alors qu'il y avait deux listes en concurrence pour les élections municipales, j'ai été informé de l'importance du nombre de procurations cette année-là.

En 2014, j'ai averti des services de cette pratique qui consiste à aller chercher ce précieux document permettant à ceux qui ne peuvent aller voter, de donner ce droit à un tiers.

Cette pratique, en tant que telle, est absolument légale, sauf que certaines personnes usent de stratagèmes pour obtenir ces procurations.

Ainsi, en 2014, dans le cadre de la campagne municipale, un médecin avait obtenu de ses patients lui accordant toute confiance, plusieurs procurations, ne mentionnant pas le nom de la personne qui votera. Le plus grave était que ce médecin intervenait dans une maison de retraite. Les faits connus, il a été licencié de cet EPHAD, la presse en avait informé ses lecteurs. Les faits s'étaient passés en Moselle.

Pourquoi cette information. Parce-que depuis quelques semaines, des personnes, **ICI à FAULQUEMONT**, vont chercher des procurations. Pas interdit, bien évidemment, sauf que les personnes auprès desquelles est soutiré ce document sont essentiellement des personnes âgées, des personnes fragiles, bien souvent seules, qui ne peuvent se déplacer, donc vulnérables.

Mises en confiance, ces personnes vulnérables se contentent de signer le document, sans même écrire ou vérifier que soit écrit le nom de la personne à qui est donnée la procuration.

J'attire l'attention de tous sur le fait qu'une procuration se donne **en toute confiance** et **une même personne** ne peut porter **qu'une seule procuration**.

Autrement dit une même personne, n'a pas à aller chercher des procurations pour ensuite ajouter les noms des personnes qui voteront en lieu et place de celles et ceux qui auront confié le précieux document.

Cela signifierait aussi que n'importe qui peut « collecter » DES procurations en assurant la personne que son choix de vote sera respecté, mais qu'est-ce qui prouve que le choix sera respecté puisque seul l'isoloir garde le secret ?

Donner une procuration n'est pas un acte aveugle, il est basé sur la confiance.

Un conseil, assurez-vous que vos proches, vos amis, vos familles ne fassent pas l'objet d'un tel « racket ». Aucun membre de l'équipe BONNET/SOUCHON n'est derrière cette pratique.

